

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-3-9-2

Séance du vendredi 20 février 2009

### SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE



### LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX ET DES CLUBS SPORTIFS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG 2008 -5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer les subventions suivantes:
  - 20 000,00 € au Conseil Départemental des Sports;
  - 58 222,00 € à l'UNSS;

- 49 204,00 € à l'USEP;
- 85 990,25 € à l'antenne du CREPS de Mulhouse;
- 131 595,00 € aux Comités départementaux au titre de l'aide au fonctionnement selon la répartition prévue en annexe au rapport;
- 800,00 € au Comité départemental de Handball pour l'achat de ballons;
- 800,00 € au Comité départemental de Basket pour l'achat de ballons;
- 2 000,00 € en section d'investissement, au Comité départemental de Ski pour l'acquisition d'un panneau d'affichage électronique;
- 6 795,00 € somme à répartir entre les clubs cyclistes figurant en annexe au rapport pour les frais de service d'ordre des courses sur routes;
- 300,00 € à l'Association Collectif Belgrade de Colmar;
- 300,00 € au Judo Jiu Jitsu Club de Staffelfelden;
- 300,00 € au Loisirs Illzach Sport Association;
- 22 643,30 € au SR Colmar selon répartition prévue dans le rapport
- 18 940,50 € au KABCA selon répartition prévue dans le rapport
- 24 295,80 € au FC Mulhouse selon répartition prévue dans le rapport
- 75 106,30 € à l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin selon répartition prévue dans le rapport
- 53 800,00 € au Mulhouse Handball Sud Alsace selon répartition prévue dans le rapport
- 6 000,00 € au Ski Club Nordique Markstein Ranspach au titre du soutien à la participation à des compétitions internationales;
- Autorise le Président à signer les conventions ci jointes avec l'UNSS, l'USEP, le FC Mulhouse Foot, l'ASPTT Mulhouse Volley et le Mulhouse Handball Sud Alsace;
- Autorise la reconduction en 2008/2009 des Mercredis de Basket, Handball, Volley et de Football en partenariat avec le KABCA, le Mulhouse Handball Sud Alsace, l'ASPTT Mulhouse Volley, le FC Mulhouse Foot et le SR Colmar Foot,
- précise que ces dépenses, correspondant à un total de **557 092,15 €** seront imputées comme suit au Budget départemental 2009:

Rubrique	SPORT	CREPS	INVESTISSEMENT
Programme	E732	E732	E233
Imputation	65-32-6574-2557-102	65-32-65737-2557-102	204-32-2042-2562-102
Opération	2009-E732-244-1, 245/1, 251, 252, et 242/1	2009- E732- 257- 1	2009-E233-9999 1
Montant	<b>464 716,00 €</b>	<b>85 990,25 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

<i>Rubrique</i>	JLS
<i>Programme</i>	E732
<i>Imputation</i>	65-32-6574-2557-102
<i>Opération</i>	2009- E732- 246 -1
<i>Montant</i>	<b>4 385,90 €</b>

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions